

**DEMANDE D'INTERVENTION AUPRÈS DU COLLECTIF
ANTI-PIGEONS DE SAINT GEORGES SUR LOIRE DANS
LES LIEUX ET LOCAUX PRIVÉS.**

**Dans le cadre de la régulation de la population des pigeons
sédentaires sur la commune, demande d'intervention du collectif Anti-
Pigeons chez un particulier.**

Le collectif se réserve le droit de ne pas intervenir dans un lieu, un local si, il y a un risque physique pour les intervenants.

Adresse du lieu d'intervention :

Type de local :

Nom et adresse demandeur :

Téléphone et adresse mail :

Fait à St Georges sur Loire , le

Signature du demandeur :

**Sans autorisation écrite et signée, l'intervention du collectif ne peut pas avoir lieu dans des
bâtiments , parcelle privés,**

Pour information : Les pigeons capturés seront évacués vers le service public d'équarrissage

Cadre réservé au collectif	
<i>Réponse au demandeur obligatoire ,</i>	
Date d'intervention :	
Noms et prenoms des intervenants :	

**Merci de retourner ce document, daté et signé, à
gdonstgeorges@gmail.com**